

### REPUBLIQUE FRANCAISE



## **DFPARTEMENT DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

8 avril 2022

et qu'elle a été faite le

8 avril 2022

Oue le nombre des membres en exercice est de: 48

Présents: 35

<u>Absents suppléés</u> : 1

Absents excusés: 12

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

> Délibération n° DCC2022\_04\_055

> > Obiet:

Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet a raison de 12,00h hebdomadaire

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD 1 chemin du Tissage - 39700 DAMPIERRE

### Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire Séance du Jeudi 17 mars 2022

Conseillers communautaires en exercice: 48

L'an deux mil vingt-deux, le 14 avril

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni aux Forges à Fraisans après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSENET.

Présents: Brans: M. Michael PERES Courtefontaine: M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain: M. Antony BOURCET Dampierre: Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO, Mme Valérie BENDERITTER Etrepigney: M. Laurent CHENU Evans: M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans : M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY La Barre: M. Philippe GIMBERT La Bretenière: Mme Isabelle GUILLOT Louvatange: M. Gérome FASSENET Montmirey-la-Ville: M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château: M. Martin DAUNE Orchamps: M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Barbara PANOUILLOT Ougney: M. Pagney: M. Michel GANET Plumont: M. Christophe PERRET Ranchot: Mme Séverine DEVILLE Rans: M. Raphaël TEMPESTA Romain: Mme Aurélie CHANCENOTTE Rouffange: Mme Aurore PLANCON Salans: M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Sermange: M. Michel BENESSIANO Thervay: M. Stéphane ECARNOT Vitreux: M. Alain GOMOT

Suppléés: Our: M. Didier VUILLIN

Absents excusés : Fraisans : M. Hubert BACOT, Mme Sophie NIALON Gendrey: Mme Lydia LUTHRINGER Monteplain: M. Luc BEJEAN Mutigney: M. Eric DRUOT Offlanges: M. Jean-Claude THABARD Orchamps: Mme Lucette NAEGELLEN Ranchot: M. Gérard ROBERT Rans: M. Jean-Louis MORLIER Saligney: M. Gilbert LAVRY Serre les Moulières : M. Claude TERON Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS

Secrétaire de séance : M. Michel BENESSIANO

Procurations de vote:

Mandants: Fraisans: M. Hubert BACOT, Mme Sophie NIALON Gendrey: Mme Lydia LUTHRINGER Offlanges: M. Jean-Claude THABARD Orchamps: Mme Lucette NAEGELLEN Ranchot: M. Gérard ROBERT Rans: M. Jean-Louis MORLIER Saligney: M. Gilbert LAVRY

Mandataires: Fraisans: M. Dominique JOLY, Mme Marie-Anne LONGY Romain: Mme Aurélie CHANCENOTTE Montmirey-le-Château: M. Martin DAUNE Orchamps: M. Olivier DEMANDRE Ranchot: Mme Séverine DEVILLE Rans: M. Raphaël TEMPESTA Pagnev: M. Michel GANET

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h09 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

## SUPPRESSION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMP ID. 039-243900560-20220414-DCC2022\_04\_055-DE TECHNIQUES TERRITORIAUX A TEMPS NON-COMPLET A RAISON DE 12,00H **HEBDOMADAIRE**

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la délibération n° DCC2020\_11\_124 du 12 novembre 2020 portant création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 12,00h hebdomadaire;

Considérant que l'agent est absent depuis un moment et qu'il a été nécessaire de le remplacer pour le bon fonctionnement du service;

Considérant que l'agent, occupant le poste, a été licencié pour inaptitude physique à toutes fonctions à compter du 1er avril 2022;

Considérant que les heures de ce poste ont été affectées sur un autre planning ;

Il convient donc de supprimer ce poste.

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 7 avril 2022.;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 5 avril 2022 ;

Vu le tableau des effectifs;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- supprime le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 12,00h hebdomadaire ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Gérome FASSENET

Le Président,

Pour extrait conforme,

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 44 Contre: 0 Abstention: 0

